



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

RÈGLEMENT COUPE DE LA LOIRE FÉMININE U15 à 8

soumis à l'AG du 06/12/2024

ARTICLE 1

Le District de la Loire organise, chaque saison, une épreuve de football dénommée Coupe de la Loire Féminine U15 à 8.

Cette coupe est dotée d'un objet d'art qui reste propriété du District. Il est remis en garde pour un an à l'équipe gagnante de la finale. Le club détenteur est responsable de sa conservation et devra en faire retour, en bon état, à ses risques et périls, au siège du District de la Loire, 15 jours (au moins) avant la date de la finale de la saison suivante.

Chaque saison, le club vainqueur recevra un fanion et 12 médailles. Le finaliste recevra une plaquette et 12 médailles.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS

Cette coupe est réservée aux équipes prenant part aux Championnats de District U15F à 8 ou à 11.

Le droit d'engagement est fixé, chaque saison, par le Comité Directeur du District.

La compétition sera effective, si le nombre d'équipes engagées est considéré comme suffisant.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

La Coupe de la Loire Féminine U15 à 8 se dispute par matchs éliminatoires. Les dates sont fixées par la Commission Féminine.

ARTICLE 3 bis – ANNÉES D'ÂGE AUTORISÉES

Les catégories pouvant évoluer en Coupe de la Loire U15F sont les suivantes :

U15F : nombre illimité

U14F : nombre illimité

U13F : limitées à 5 par feuille de match

Les filles bénéficiant d'un prêt entre deux clubs peuvent participer à la coupe. Le nombre de joueuses licenciées, prêtées et autorisées, est de 6 maxi par club. Les joueuses sont qualifiées après le retour du document d'enregistrement par le District et de la publication dans le Bulletin Officiel.

ARTICLES 4, 6, 7, 8, 9, 11

Identiques à la Coupe de la Loire Féminine à 11

ARTICLE 12 – DURÉE DES MATCHS

La durée des matchs est de deux périodes de 35 minutes. En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, les deux équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but, au nombre de 3, puis élimination directe à égalité de tirs. En ce qui concerne les matchs définitivement interrompus par suite de cas de force majeure (obscurité, intempéries, etc...), ceux-ci seront rejoués à une date ultérieure, sauf avis contraire de la commission.

ARTICLES 13-14-15-16-18

Identiques à la Coupe de la Loire Féminine à 11

Date d'effet : saison 2024/2025